



PORTER L'ÉLAN OUI MAIS AVEC DES MOYENS POUR LES CADEC

À l'issue du séminaire « Porter l'élan », les cadres de la PJJ ont parfaitement compris l'ambition de la Direction de la PJJ : davantage d'initiatives, davantage de responsabilités partagées, davantage de dynamique territoriale. En dépit de la canicule et des complications auxquelles les cadres ont été confrontés, le message a bien été identifié.

Certes l'intention de modernisation du pilotage des services de la PJJ est louable.

► Pour autant, les CADEC sont particulièrement inquiets et des questions légitimes foisonnent :

- Est-ce que l'élan sera accompagné des moyens nécessaires ?

► L'expérience nous a appris qu'à chaque nouvelle impulsion institutionnelle, le même mécanisme se met en place, en outre :

- Davantage de responsabilités ;
- Accentuation des coordinations ;
- Augmentation de la gestion des situations d'urgence ;
- Intensification du pilotage ;
- Explosion des attentes.

Et, étrangement à moyens constants.

La question centrale est de savoir si porter l'élan a pour objectif de déconcentrer ou de déléguer la surcharge de travail ?

La section CADEC FO Justice PJJ soutient le principe d'une organisation plus réactive et plus proche du terrain.

Mais refuse que la déconcentration des responsabilités se transforme en transfert silencieux de la charge de travail vers les CADEC.

À chaque réforme, à chaque réorganisation, à chaque nouvel « élan », les CADEC deviennent trop souvent la variable d'ajustement de l'institution.

Les directeurs ont un périmètre clairement identifié et les CADEC doivent eux aussi disposer d'un cadre clair, reconnu et respecté.

Le corps des CADEC n'a pas vocation à absorber indéfiniment tout et n'importe quoi !

► FO Justice PJJ attend désormais des actes, récemment le Garde des Sceaux s'est prononcé sur une volonté politique d'augmenter le budget de la justice. Une opportunité à ne pas négliger pour démontrer que les cadres de proximité sont au cœur de la préoccupation de la centrale.

Cela passe bien évidemment par la réforme statutaire et indemnitaire des CADEC qui ne peut plus attendre.

► **Pour rappel, FO Justice PJJ revendique :**

- Une refonte statutaire ambitieuse ;
- Une revalorisation indemnitaire à la hauteur des responsabilités exercées ;
- Une reconnaissance réelle des missions confiées ;
- Des perspectives professionnelles lisibles et attractives.
- **Un seul collège de direction territorial → Un CDT unique. La distinction entre CDT et CDT-E n'a plus de sens au regard des responsabilités exercées sur le terrain.**
 - Porter l'élan, d'accord.
 - Porter les responsabilités, d'accord.
 - Porter l'institution à bout de bras, hors de question.

Les CADEC n'attendent pas de l'administration qu'elle se retranche derrière de beaux discours ou de la câlinothérapie.

Ils aspirent à la reconnaissance, à la mise à disposition des moyens afférents, à l'octroi d'un statut adapté et des garanties claires.

FO justice PJJ porte avant tout l'élan d'une réforme indiciare et indemnitaire ambitieuse.

**Nous portons l'élan d'une refonte du règlement d'emploi
et d'un véritable déroulé de carrière.**

FO Justice PJJ - Le 29 Juin 2026